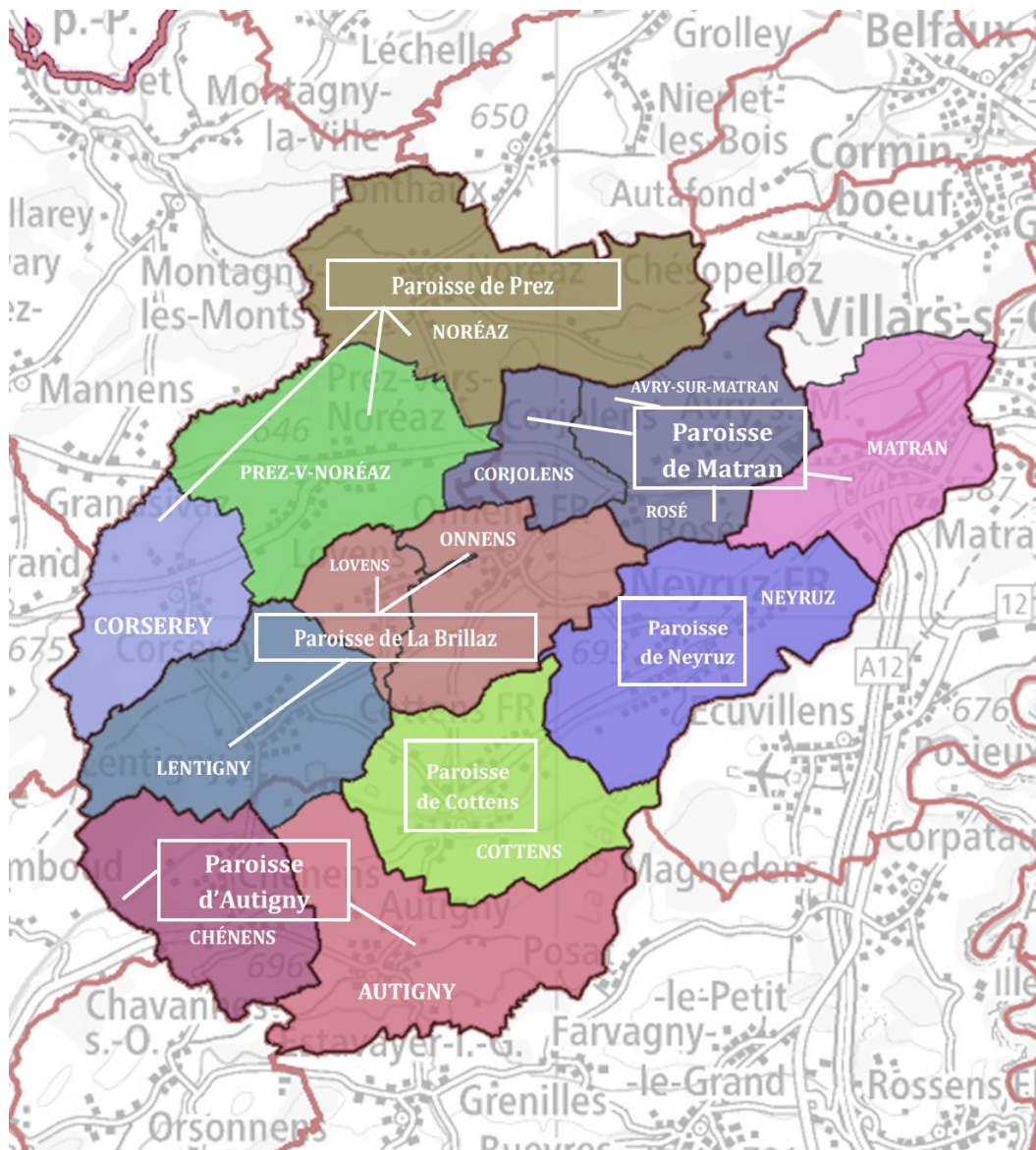


Unité Pastorale Notre-Dame de la Brillaz



Conférence St-Vincent de Paul

de l'Unité Pastorale Notre-Dame de la Brillaz

QU'EST-CE QU'UNE CONFÉRENCE ST-VINCENT DE PAUL ? (CSVP)

Ce sont des chrétiens qui ensemble se mettent au service de leurs frères les plus pauvres comme l'a fait St Vincent de Paul au 17^e siècle. Les CSVP ont été créées par Frédéric Ozanam en 1830 à Paris.

Dans notre canton la première CSVP a été créée à Schmitten en 1852. Celle de Notre-Dame de la Brillaz est la 31^e CSVP du canton. Elle est née en juin 2013, toutes les paroisses de notre Unité Pastorale en font partie.

LE BUT DE LA CONFÉRENCE :

Répondre aux demandes des personnes, des familles les plus démunies.

LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE :

- ◇ Un accompagnement pour des démarches simples de la vie quotidienne ;
- ◇ Une aide spirituelle ;
- ◇ Une aide financière.

Cette aide est indépendante de toute considération de religion, de langue, de sexe, d'idéologie, de classe sociale.

QUI RÉPOND AUX DEMANDES ?

Des personnes bénévoles chrétiennes qui se mettent au service de leurs frères et sœurs en humanité.



Pour vos dons :
CH90 0076 8300 1745 5750 9
Association Conférence
Saint Vincent de Paul
Notre-Dame de la Brillaz
Route de l'Eglise 3
1753 Matran

QUI FINANCE LA CONFÉRENCE ?

Chaque paroisse verse à la CSVP Fr. 1.50 ou Fr. 2.00 par catholique.

A cela s'ajoute le montant que certains paroissiens adressent à notre Conférence à l'occasion d'un mariage, baptême ou décès. Nous vous remercions chaleureusement de penser à nous lors de tels événements.

Des quêtes sont aussi régulièrement organisées lors des messes dominicales.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre un des membres de la Conférence :

par mail : csvpupndlabrillaz@gmail.com

par téléphone : 079 787 86 32



*Merci de votre solidarité
et de votre générosité !*



Notre Conférence a été **RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE !**
Tous les dons faits en sa faveur sont déductibles des impôts.